

Vous accompagner dans votre parcours d'insertion.

Le gestionnaire de clauses sociales de votre territoire est l'interlocuteur pour :

- Le repérage des demandeurs d'emploi éligibles aux clauses sociales
- Le suivi de votre intégration en entreprise
- La construction de votre parcours d'insertion grâce aux opportunités créées par les clauses sociales



www.clausesociale34.fr/eligibilite

Vous êtes :

Demandeur d'emploi ou conseiller auprès de demandeurs d'emploi...

Les partenaires de la Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34 vous accompagnent.



CLAUSE SOCIALE, UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

Développer des compétences grâce à la commande publique responsable



Contact :

Florence GRANDVALET

Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

APSH34 - Axe transversal de l'emploi
335 avenue du Professeur Jean Louis Viala
34090 Montpellier

Email : contact@clausesociale34.fr

Tel : 06 35 45 30 86

www.clausesociale34.fr



Suivez-nous ! @missionclausesociale34



Cofinancé par l'Union européenne

Les clauses sociales permettent de réserver des emplois dans les marchés publics.

Pour qui ?

- Demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)
- Jeunes de - de 26 ans en difficulté d'insertion
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Personnes reconnues travailleurs handicapé
- Demandeurs d'emploi de + de 50 ans

Comment faire pour bénéficier des emplois réservés à l'insertion professionnelle ?

Être embauché directement par l'entreprise :

CDD, CDI, formation en alternance

Intégrer une structure de mise à disposition de personnel :

Entreprise de travail temporaire d'insertion, association intermédiaire, agence d'intérim, groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification...

Intégrer une structure d'insertion répondant aux marchés publics :

Atelier et chantier d'insertion, ESAT*, entreprise adaptée ou entreprise d'insertion

*ESAT : Etablissement ou service d'aide pour le travail

NOTEZ BIEN

Pour savoir si vous pouvez postuler sur ces emplois, consultez votre conseiller Pôle Emploi, RSA, mission locale, PLIE ou Cap Emploi

Bénéficier de ces recrutements, c'est également être suivi, accompagné vers un emploi pérenne ou une formation.

Quels sont les métiers concernés ?



Nettoyage, propreté



Espaces verts



Gestion des déchets et recyclage



Restauration collective et traiteur



Création graphique et impression



Accueil, secrétariat



Gestion d'équipement par délégation de service public



Assistance informatique



Réalisation d'enquêtes



Bâtiment et travaux publics (construction, rénovation, maintenance)



Ingénierie maîtrise d'oeuvre



Les clauses sociales dans l'Hérault c'est :

790.000

Heures par an dédiées à l'insertion professionnelle.